



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MARIE-PIERRE MOUTON**

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

**Monsieur Frédéric VALLETOUX,**  
Ministre délégué auprès de la Ministre  
du Travail, de la Santé et des Solidarités,  
chargé de la Santé et de la Prévention

14, avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

MPM/FL/AB/2024

À Valence, le

**4 JUIN 2024**

Monsieur le Ministre,

Dès le début du mandat qui nous a été confié par les Drômois, notre exécutif départemental a fait de l'accès à la santé une priorité absolue. Dans le cadre du déploiement de nos actions visant à lutter contre les déserts médicaux, nous sommes convaincus du rôle essentiel des pharmacies pour garantir à tous les Drômois, et plus largement aux Français, une offre de santé accessible et efficace.

Si 80 % de l'activité des officines est représentée par la délivrance et le suivi des prescriptions médicales, les usagers perçoivent aussi et surtout leur pharmacien comme un des premiers relais de proximité sur la santé. L'écoute, les conseils, l'orientation du patient et la connaissance des différentes molécules forment un filet de sécurité et relèvent ainsi d'actes professionnels qui doivent le rester.

C'est parce qu'il s'agit d'une mission majeure de service public que je me permets d'attirer votre attention sur les évolutions soulevées par les représentants de la profession lors du mouvement intersyndical du 30 mai dernier. Celles-ci sont en effet susceptibles à terme d'altérer profondément le travail des pharmaciens de proximité et par conséquent l'offre de santé en France.

Je pense notamment au risque qui pèse sur la profession d'une financiarisation de l'activité des officines par l'autorisation pour les groupes privés d'investir et de détenir des parts dans des pharmacies. Je m'inquiète également de la proposition récente du député de votre majorité, Monsieur Marc Ferracci, de déréguler la vente de médicaments en permettant leur distribution en ligne ou via des réseaux de grande distribution.

Je tiens enfin à attirer votre attention sur les conséquences potentiellement désastreuses de la baisse de rentabilité des officines constatée au cours de ces derniers mois et expliquée en grande

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME**

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9

ladrome.fr    

partie par l'augmentation significative des charges fixes et la stagnation du tarif de dispensation des pharmaciens. On dénombre et déplore en France la fermeture de 330 établissements au cours de l'année 2023 et une centaine depuis le début de cette année.

Dans une démarche de solidarité vis-à-vis de mes confrères mais surtout en tant que Présidente de Conseil départemental soucieuse de l'avenir de l'offre de santé au sein de nos territoires, je ne peux me résigner devant un tel risque d'affaiblissement d'une profession au rôle si capital qui contribuerait à accentuer des disparités territoriales déjà trop souvent constatées, en Drôme comme ailleurs.

C'est pourquoi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir engager toutes les démarches en votre pouvoir susceptibles d'aboutir d'une part à un accord entre la CNAM et les représentants de la profession des pharmaciens allant dans le sens d'une sauvegarde économique des officines de proximité en difficulté, et d'autre part à la garantie juridique du maintien de la vente exclusive de molécules pharmaceutiques par des professionnels agréés, disposant de la connaissance du médicament comme du patient suivi.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

*bon à voir*



**Marie-Pierre MOUTON**